



GUERVILLE

République Française - Département des Yvelines
Arrondissement de MANTES LA JOLIE
Canton de BONNIERES-SUR-SEINE - Commune de GUERVILLE
Tél. 01 30 42 63 22
Courriel : mairie.guerville@guerville.org

ARRETE 2025\21 DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE PIERRE CURIE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la société SOTRASUR sise CD 981 Route de Gisors à AUNEUIL (60390) – sotrasur-mouvements@sotrasur.com pour le compte de Monsieur Luc MAHÉ domicilié 34 rue Pierre Curie – 78930 GUERVILLE (Tél : 06 83 33 70 04 ; mail : lucmahe0388@gmail.com)

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation, rue Pierre Curie à Guerville pour la mise en place d'un engin de levage.

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre la mise en place d'un engin de levage pour le retrait d'une citerne de gaz au n° 34 de la Rue Pierre Curie, il est nécessaire de neutraliser les 6 places de parking au droit du n° 39 bis rue Pierre Curie pour permettre le positionnement des deux véhicules.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au 39 bis rue Pierre Curie à Guerville le **Jeudi 06 mars 2025**.

Article 3 : La circulation dans la rue Pierre Curie au niveau de l'intervention sera modifiée sur les zones de stationnement de 8h à 12h.

Article 4 : Les panneaux de signalisation seront mis en place en amont et en aval de l'intervention.

Article 5 : Le mobilier urbain (type J11) sera enlevé la veille par les services techniques avec affichage du présent arrêté. La neutralisation des places de stationnement sera effectuée par le pétitionnaire.

Article 6 : Cet arrêté devra être affiché à l'entrée au droit du 39 rue Pierre 48h à l'avance.

Article 7 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :
La Gendarmerie de Septeuil
La société SOTRASUR
Les services d'urgences
Les transports
Le pétitionnaire

Fait à Guerville,
Le 27 février 2025
Pour Mme Le Maire,
L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.

